

# Les jeunes médecins sont désormais en panne de places de stage

SUPÉRIEUR La « double cohorte » débarquera en juin 2018. Anticipation quasi nulle...

► Il manque des centaines de places de stage pour assurer la formation des médecins diplômés en 2018.

► Etudiants et syndicats médicaux dénoncent des années d'inaction politique.

Des étudiants en médecine dans la rue... Une fois de plus... Pas question de numéros Inami cette fois, ni d'examen d'entrée, ni du sort des reçus-collés, ni... Si 600 futurs toubibs ont défilé de la gare Centrale à la tour des Finances vendredi, c'est pour réclamer des stages en suffisance. Et si le problème est crucial aujourd'hui c'est parce que, dans quelques mois, on verra déferler sur le « marché » les milliers d'étudiants concernés par ce qu'on appelle la « double cohorte ». Explication.

**1 La double cohorte.** Derrière le vocabulaire quelque peu militaire se cache la réduction de la durée des études de base : en 2012, pour se conformer aux exigences européennes, elles sont passées de 7 ans à 6 ans. Résultats des courses : en juin prochain, les étudiants qui ont entamé en 2011 un cursus en sept ans, rejoindront à la sortie de l'université ceux qui ont entamé leur cursus en six ans en 2012. Soit, en principe, le double du quota annuel : 1.476 médecins néerlandophones et 984 médecins francophones. Si on ajoute à cette donnée que les premiers ont légèrement dépassé ce quota mais que les seconds l'ont explosé (il y a finalement environ 1.900 diplômés francophones) on comprend mieux pourquoi la question est cruciale. On doit trouver d'ici quelques mois environ 3.500 à 4.000 places en médecine générale, dans les hôpitaux universitaires ou dans les hôpitaux géné-

raux. En corollaire, il faut doper le nombre de maîtres de stage ainsi que l'argent pour rémunérer, et les formateurs et leurs futurs assistants. Le souci est que le monde politique - et ça ne date pas de Maggie De Block, l'actuelle ministre de la Santé, puisque le problème est connu depuis six années au moins - a laissé venir le problème sans vraiment le prendre à bras-le-corps. Résultats des courses : à huit mois de la sortie, de nombreux étudiants craignent de ne pas décrocher le fameux sésame qui leur permettra de poursuivre leur formation dans une spécialité (médecine générale comprise).

**2 Les solutions pratiques.** Le cabinet de Maggie De Block (VLD) a listé ses solutions dans un « livre vert ». « Il faut garantir en toutes circonstances la qualité de la formation et la sécurité des soins », prévient la ministre. Cela étant, après concertation avec le Conseil supérieur des médecins généralistes et des médecins généralistes, elle propose une série de mesures particulières. Pour les médecins généralistes, il est par exemple prévu que le stage de six mois en hôpital suivi dans la formation de base puisse être pris en compte pour le plan de stage (une façon de l'alléger). Il serait aussi possible d'interrompre le stage, quelle qu'en soit la motivation (on pense à ceux ou celles qui voudraient fonder une famille) et ce pour une durée de 12 mois maximum. Dans le même sens, la ministre pense à autoriser des stages à temps partiel (sur une durée plus longue) avec un taux d'activité minimal de 50 %. Pour les candidats spécialistes, la ministre propose de reproduire les deux dernières mesures. Elle pense aussi élargir de 6 à 12 mois, la période de stage effectuée dans un service non agréé dans le but d'acquérir des compétences spécifiques.

**3 Le financement.** Pour les généralistes, les budgets seront augmentés progressivement (notamment pour assumer le coût d'une formation qui passera de 24 à 36 mois). Pour les spécialistes, un budget complémentaire de 10 millions d'euros est prévu pour les maîtres de stage dans des hôpitaux non universitaires. Un système de « vouchers » (des tickets de 10 à 15.000 euros par année de formation) viendrait compléter les recettes d'honoraires réalisées par le stagiaire.

**4 Les réactions.** Suffisant ? La FEF, Fédération des étudiants francophones, n'y croit

guère : « C'est totalement insuffisant, la ministre n'écoute ni les étudiants, ni les doyens, ni les syndicats médicaux. La situation est complètement absurde mais bien connue de l'inaction politique depuis des années. Rien que le système de vouchers par exemple ne prend absolument pas en compte les centaines d'étudiants surnuméraires », dit le président Maxime Mori.

L'Absym, (association belge de syndicats médicaux), est bien plus dure encore : « Il est purement et simplement scandaleux que la ministre ne propose aucune solution réaliste », dit le président Marc Moens. Pour l'Absym, il faut libérer 30 millions d'euros afin de financer les places. « Excepté quelques mesures irréalistes ou indésirables, en marge du reste qui plus est, telle que la formation à mi-temps ou la suppression des six mois de stage hospitalier pour les médecins généralistes, elle n'a pas cherché plus loin. Quant à la pénurie menaçante de 1.200 places de stage, elle n'a rien fait du tout ». Et d'ajouter : « Parmi les étudiants diplômés l'année prochaine, un médecin sur deux ne pourra prétendre à une place de stage. La ministre De Block coupe ainsi les ailes d'une génération entière de futurs médecins. » ■

ERIC BURGRAFF

## QUOTAS

### Conflit d'intérêts

Dans l'autre dossier qui concerne les étudiants en médecine (les quotas de numéros Inami), le parlement francophone bruxellois a adopté vendredi en fin de matinée, par 51 votes pour et 14 non, une motion en conflit d'intérêts déposée conjointement par le PS, Défi, le CDH (majorité) et Ecolo (opposition) contre la réforme fédérale des quotas Inami entre le nord et le sud du pays. La motion devait être approuvée par aux moins trois quarts des députés pour être validée. Mercredi, le MR qui dispose de plus d'un quart des sièges au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait pu y bloquer l'activation d'une motion en conflit d'intérêts similaire.

Son poids dans l'assemblée francophone bruxelloise ne lui a pas permis de disposer d'une minorité de blocage. Cette motion a pour effet de suspendre durant soixante jours le processus législatif entamé à la Chambre. Cette période doit en théorie permettre d'ouvrir une concertation entre les deux assemblées. Tour à tour les représentants des groupes à la base de la proposition de motion ont insisté sur le fait que la réforme du dispositif de contingentement des quotas proposée par le gouvernement fédéral - au sein duquel siège le MR - lésait gravement les intérêts des francophones car il ne tient pas compte de l'évolution démographique, en particulier à Bruxelles. (b)